



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 2 octobre 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins, membres, formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière-adjointe.

CE-2002-1200 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2002

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 25 septembre 2002 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal du 25 septembre 2002 tel que soumis.

Adoptée

CE-2002-1201 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER NUMÉRO PA 39 - 44 565,32 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38 - 354 343,58 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 3 770,98 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 34 - 760 066,93 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 36 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 34 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	44 565,32 \$	Du 16 au 20 septembre 2002
PD numéro 38	Pièces de comptes à payer	354 343,58 \$	Du 16 au 20 septembre 2002
Réquisition numéro 36	Pièces de comptes à payer	3 770,98 \$	Du 18 septembre 2002
Embauches numéro 34	Embauche de personnel temporaire	760 066,93 \$	Du 9 au 13 septembre 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1202 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-38 - 179 164,33 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 SEPTEMBRE 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-38, d'un montant total de 179 164,33 \$, pour la période du 12 au 18 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1203 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-34 - 49 166,44 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-34 d'un montant total de 49 166,44 \$ pour la période du 28 août au 3 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1204 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-35 - 89 268,01 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-35 d'un montant total de 89 268,01 \$ pour la période du 4 au 10 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1205 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-36 - 121 366,12 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-36 d'un montant de 121 366,12 \$ pour la période du 11 au 17 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1206* **APPROBATION D'UN PLAN DE SUBDIVISION - PHASE 2 - SECTEUR DES FÉES - G. LEMAY CONSTRUCTION (1998) INC. PROJET DE LOTISSEMENT AVEC OUVERTURE DE RUE (IMPASSE DE LA LICORNE) POUR LA CONSTRUCTION DE 17 HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES - DISTRICT ÉLECTORAL 5 - MARC BUREAU - SECTEUR HULL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-Ville de Hull par la résolution numéro CM-2001-337 datée du 17 juillet 2001 a approuvé le protocole d'entente sur les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-Ville de Hull par la résolution numéro CM-95-417 datée du 26 septembre 1995 a approuvé pour ce projet un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la Capitale nationale, société d'État propriétaire du terrain et partie au protocole d'entente lors de l'approbation du projet par l'ex-Ville de Hull, a cédé le droit de propriété dudit immeuble à G. Lemay Construction (1998) Inc. en vertu d'un acte portant le numéro 15195 passé devant le notaire Paul D. Gagné;

CONSIDÉRANT QUE par cet acte de cession de droit de propriété, G. Lemay Construction (1998) Inc. est informé des conditions prévues au protocole d'entente convenu à l'origine entre la Ville et la Commission de la Capitale nationale, ces conditions étant reconduites à l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise G. Lemay Construction (1998) Inc. a soumis à la Ville un plan de subdivision pour la création des lots numéro 2 744 920 à numéro 2 744 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, le tout préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre, en date du 11 avril 2002, sous la numéro 64336 29733 S de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de l'ex-Ville de Hull, par la résolution numéro CM-2001-337, a retenu les services du notaire Paul Isabelle pour la préparation des actes notariés, afin de finaliser la cession de l'emprise de la rue Impasse de la Licorne lot numéro 2 744 938 et du passage piétonnier lot numéro 2 744 927;

CONSIDÉRANT QUE par la même résolution numéro CM-2001-337 le conseil municipal de l'ex-Ville de Hull a finalisé les ententes concernant les cessions requises pour les frais de parcs et terrains de jeux applicables à ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver le plan de subdivision, daté du 11 avril 2002, représentant les lots numéro 2 744 920 à numéro 2 744 938 compris dans la phase 2 du projet résidentiel localisé dans le secteur des Fées, ce plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre sous la minute 64336 29733 S pour le compte de l'entreprise G. Lemay Construction (1998) Inc.

Conformément à la résolution numéro CM-2001-337 datée du 17 juillet 2001, le notaire Paul Isabelle est autorisé à préparer, rédiger et publier l'acte de cession de l'emprise de la rue Impasse de la Licorne lot numéro 2 744 938 et du passage piétonnier lot numéro 2 744 927 au moment où la Ville fera l'approbation de l'acceptation provisoire des travaux.

La présente est conditionnelle à ce qu'une garantie représentant 15% du coût des travaux, portant sur l'exécution de ceux-ci en phase 2 soit remise à la Ville par G. Lemay Construction (1998) Inc. sous forme de lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle et enfin que les frais d'administration au montant de 2,5 % du coût des travaux plus taxes aient été payés.

Que ce comité recommande au conseil de requérir de G. Lemay Construction l'ajout aux actes de transactions immobilières une disposition à l'effet que les acquéreurs des lots résidentiels peuvent être appelés à contribuer au financement d'un règlement d'emprunt portant sur la réalisation d'un ouvrage ayant pour effet de diminuer l'impact sonore provenant du boulevard Saint-Raymond, en complément des travaux conçus à cet effet par le Ministère des Transports du Québec.

Ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à procéder à l'encaissement de la lettre de garantie bancaire mentionnée à la présente advenant l'émission, par le directeur du Service concerné, d'une attestation de non-conformité du contrat et/ou obligations du promoteur, G. Lemay Construction (1998) Inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
14100-412	1 000 \$	Greffé services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2002-1207* CESSION LOT NUMÉRO 2186-3, VILLAGE D'AYLMER - RUE JUBILÉE - ROYAL CADIEUX ET LINE PERRIER

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 2186-3 partie de l'emprise de l'ancienne rue Russel a fait l'objet d'une résolution autorisant sa cession par la « Town of Aylmer » en 1909 résolution numéro 49 et que cet immeuble d'une superficie de 403,3 m² n'a pas fait l'objet d'une cession devant notaire et qu'une telle cession en faveur des propriétaires actuels, monsieur Royal Cadieux et madame Line Perrier est requise pour clarifier le titre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de céder les droits sans aucune garantie autre que celle de ses faits personnels pour le lot numéro 2186-3 du cadastre du village d'Aylmer à monsieur Royal Cadieux et à madame Line Perrier. Le prix de vente est fixé à 1 \$. Les frais aux fins de la présente sont assumés par le cessionnaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de vente aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2002-1208 DON D'ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES DE MONSIEUR MARCEL HAGEDORN À LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le don d'archives photographiques de monsieur Marcel Hagedorn à la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la convention de donation à cet effet.

Adoptée

CE-2002-1209 DÉMISSION DE MADAME JO-ANNE THIBAUT, SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE JURIDIQUE À LA DIVISION DU CONTENTIEUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Jo-Anne Thibault, secrétaire spécialisée juridique à la division du Contentieux et ce, à compter du 13 septembre 2002.

Mme Thibault était à l'emploi de la Ville de Gatineau (ex-Ville de Gatineau) depuis le 13 mars 2000.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Jo-Anne Thibault les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier Mme Thibault pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1210*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ DU MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service dispose actuellement de deux postes planificateur/estimeur dont une ressource est affectée à la division mécanique et électricité et la seconde à la gestion de projet;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire et opportun de modifier le titre du poste planificateur/estimeur (gestion de projet) au titre de coordonnateur de projet selon l'organigramme afin de refléter les besoins réels du Service relativement aux divers projets de construction;

CONSIDÉRANT QUE les postes de planificateur/estimeur et coordonnateur de projet se situent à la classe 2 de la politique salariale des employés cadres et que la modification proposée n'a aucune incidence budgétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier le titre du poste de planificateur/estimeur à la gestion de projets pour coordonnateur de projets.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2002-1211

AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE TECHNICIEN EN RÉMUNÉRATION AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien en rémunération au Service des finances est devenu vacant suite à la promotion d'une employée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de technicien en rémunération au Service des finances.

Adoptée

CE-2002-1212

SUBVENTION DE 500 \$ - RENDEZ-VOUS AUTOMNAL - DISTRICT ÉLECTORAL 4 - MONSIEUR LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 500 \$ à une association dûment incorporée aux fins d'organiser un « rendez-vous automnal » le 5 octobre 2002 et autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40004	500 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1213 **SOUMISSION - 2002 SP 120 - B.D. SYSTÈMES INTÉRIEURS INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX - 6^E ÉTAGE - MAISON DU CITOYEN - 168 083,73 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de B.D. Systèmes Intérieurs Inc., 16, chemin des Artisans, Chelsea, Québec, J9B 1M5, au montant de 168 083,73 \$, pour le réaménagement des bureaux de la Cour municipale, au 6^e étage à la maison du Citoyen, le tout en conformité avec sa soumission en date du 13 septembre 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	5 844,83 \$	Tps à recevoir ristournes
06-10002-018-41646	162 238,90 \$	Aménagements des locaux fusion cour municipale (sauf salle d'audition)

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10002-018		90 000 \$	Aménagements des locaux fusion // cour municipale (sauf salle d'audition)
06-10002-019	90 000 \$		Aménagements des locaux fusion // salle d'audition cour municipale

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1214 **SOUMISSION - 2002 SP 083 - ÉQUIPEMENT ONTRAC QUÉBEC INC. - LOCATION DE ONZE NIVELEUSES SANS OPÉRATEUR - 763 825,52 \$ EXCLUANT LES TAXES POUR DEUX ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme « Équipement Ontrac Québec », 4500, Autoroute Chomedey, Laval, Québec, H7R 6E9, pour la location de onze niveleuses sans opérateur, incluant les options 7.6 pneus d'hiver, 19A ailes arrières, 19B garde-boue avant et 19C pesée avant, le tout en conformité avec sa soumission en date du 19 juillet 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les périodes de location seront les suivantes:

- du 15 novembre 2002 au 15 mars 2003;
- du 15 novembre 2003 au 15 mars 2004.

Le prix mensuel soumis par unité, soit 8 968,73 \$ pour 3 niveleuses, 2 ailes et 8 571,50 \$ pour 8 niveleuses, 1 aile T.P.S. et T.V.Q. non incluses, demeurera en vigueur jusqu'à la fin de la période de location, soit jusqu'au 15 mars 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-516 « Enlèvement de la neige – location d'équipements » jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires pour l'année 2002.

Le trésorier est autorisé à prévoir au poste budgétaire 02-31310-516 pour les années subséquentes les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1215 SOUSSION - 2002 SI 138 - SERVICES INFORMATIQUES COMMTECH - ACHAT DE SERVEURS - 40 787,86 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Services Informatiques Commtech, 165, rue Gamelin, Hull, Québec, J8Y 1W1 pour l'achat de quatre serveurs le tout en conformité avec sa soumission en date du 11 septembre 2002 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant de 40 787,86 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE BUDGÉTAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
18-02012-001	Plan triennal d'immobilisations 2002	39 369,54 \$
04-13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)	1 418,32 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-10110		4 369,54 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // salle d'audition cour municipale
13450-552	4 369,54 \$		Réseautique // entr./réseau télécom

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1216 DON D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES À L'ORGANISME LA GOUTTE D'EAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sans but lucratif, La goutte d'eau, vouée à venir en aide aux pays du tiers monde demande à la Ville de Gatineau un don d'équipements informatiques pour les 5^e Jeux de la francophonie qui auront lieu au Niger en 2005;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau remplace actuellement ses équipements bureautiques pour des modèles plus récents et de ce fait, se retrouve avec un inventaire d'équipements désuets;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de ces équipements désuets est nulle et que les seules recettes possibles seraient par l'entremise d'un appel d'offres à des recycleurs, ce qui représenterait un revenu très minime;

CONSIDÉRANT QUE l'article 28(2) a) et b) de la *Loi des cités et villes* permet à une municipalité d'aider des œuvres de bienfaisance et justifie notre geste d'acquiescer à la demande de cet organisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de faire don de 20 ordinateurs et des périphériques s'y rattachant à l'organisme sans but lucratif, La goutte d'eau, pour utilisation aux 5^e Jeux de la francophonie prévus en 2005 au Niger.

Adoptée

CE-2002-1217*

AMÉNAGEMENT D'UN PARC-ÉCOLE À L'ÉCOLE STE-MARIA-GORETTI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE

CONSIDÉRANT QUE le comité école et milieux en santé Ste-Maria-Goretti a déposé un projet d'aménagement d'un parc-école, évalué à 100 000 \$, au Service d'urbanisme dans le cadre du programme de renouveau urbain du ministère des Affaires municipales et de la Métropole;

CONSIDÉRANT QUE ce projet complèterait un manque important d'équipements de jeux pour la communauté dans le secteur Ste-Maria-Goretti;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a fait sien ce projet lors de l'adoption de la résolution numéro CM-2002-492 en date du 18 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE le comité école et milieux en santé Ste-Maria-Goretti, en collaboration avec la direction de l'école La Traversée a amassé la moitié du budget nécessaire au projet, soit 50 000 \$ et désire le transférer à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'occasionne aucun coût à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux devaient être exécutés avant la rentrée des classes pour la sécurité des élèves et du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire prend le leadership pour la gestion du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'encaisser le montant de 50 000 \$ amassé par le Comité école et milieux en santé Ste-Maria-Goretti avec la collaboration de l'école La Traversée.

De plus, ce comité autorise monsieur Louis-Paul Guindon, directeur intérimaire du Module culture et loisirs, à signer au nom de la Ville la lettre d'entente faisant partie intégrante de la résolution.

De plus, ce comité autorise le trésorier à augmenter le budget des dépenses et revenus de 50 000 \$ et acquitter les factures reliées au projet en date du 26 août 2002 sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et sur l'obtention d'une subvention de 50 000 \$ dans le cadre du Programme renouveau urbain.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2002-1218

CANDIDATURE DE MONSIEUR MARK B. LAROCHE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER DES VALLÉES-DE-L'OUTAOUAIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de soumettre la candidature de monsieur Mark B. Laroche à titre de représentant de la Ville au sein du Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais dans le cadre du processus d'élections et de désignations pour la formation des conseils d'administration des services sociaux organisé par la Régie régionale de la santé et des services sociaux.

Adoptée

CE-2002-1219 **SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - 200 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 200 \$ provenant du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants, à la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, dans le cadre du 4^e encan d'œuvres d'art au profit de la maison Fleur-Ange le 10 octobre 2002 :

Monsieur Joseph De Sylva	50 \$
Monsieur Aurèle Desjardins	50 \$
Mme Denise Laferrière	50 \$
Mme Louise Poirier	50 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, 300, chemin de la Montagne Sud, Hull, Québec, J9A 1V9.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40006	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40008	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40014	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40012	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1220 **SOUSSION - 2002 SI 175 - ROBERT GAUVREAU & FILS CONSTRUCTION LTÉE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - CENTRE DE SERVICES DU SECTEUR DE HULL - URBANISME - 50 608,69 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Robert Gauvreau et Fils Construction Ltée, 42, rue Carmen, Gatineau, Québec, J8T 2N6, au montant de 50 608,69 \$ taxes incluses, pour l'aménagement d'une partie du Centre de services du secteur Hull pour le Service d'urbanisme, pour des travaux de cloisons et plafond, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 27 septembre 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 759,84 \$	T.P.S. à recevoir (ristournes)
06-10002-021-41648	48 848,85 \$	Aménagements des locaux, fusion, Centre de services, secteur Hull

Un certificat du trésorier a été émis le 1 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1221

SOUSSION - 2002 SP 098 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT R.H. NUGENT LTÉE - AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE STATIONNEMENT - PHASE I - COMPLEXE MULTISPORTS CONNOR - 1 089 894,35 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), la soumission de la compagnie « Location d'équipement R.H. Nugent Ltée », 3281, route 148, Luskville, Québec, J0X 2G0, au montant de 1 089 894,35 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un terrain de stationnement – phase I pour le complexe multisports Connor, le tout en conformité avec sa soumission en date du 12 septembre 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, pour la somme de 1 089 894,35 \$, taxes incluses, seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
FDI	Stationnement Édifice Connor	1 051 995,12 \$
04-13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)	37 899,23 \$

Un certificat du trésorier à été émis le 3 octobre 2002.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif